

AVIS PUBLIC

**ORDONNANCE NUMÉRO 2289, O-1
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2289, O-1 intitulée : *Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation de locaux, terrains municipaux et scolaires par différents organismes durant l'année 2025.*

L'ordonnance 2289, O-1 entre en vigueur le 3 janvier 2025 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 3 janvier 2025.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate